



# Fhpa Lr

Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air  
Languedoc-Roussillon

## PLAN D' ACTIONS SECHERESSE 2023

SECTEUR : DEPARTEMENT DES PYRENEES  
ORIENTALES (66)

### NOTE DE PRESENTATION

Version	Date	Etabli par	Vérifié par
01	avril 2023	T.LAMORILLE D.OUALLET H.DAGNEAUX	T.LAMORILLE
N°Dossier		SA01-PR230311	

**PURE**...  
environnement sas



**Contacts PURE Environnement :**

M. Thomas LAMORILLE  
Pôle Maitrise d'œuvre  
Agence de BEZIERS  
Tel : 04 68 68 58 48  
t.lamorille@pure-environnement.com

M. David OUALLET  
Pôle Hydraulique / AEP  
Agence de BEZIERS  
Tel : 04 68 68 58 48  
d.ouallet@pure-ingenierie.com

**Contact AZUR Environnement :**

Mme. Héloïse DAGNEAUX  
Dirigeante  
SIEGE de NARBONNE  
Tel : 04 68 32 11 34  
h.dagneaux@azurenv.fr

# SOMMAIRE

## de l'étude

<b>AVANT - PROPOS</b> .....	<b>1</b>
<i>I. CONSOUMMATIONS D'EAU ET DONNEES ECONOMIQUES DE LA FHPA</i> .....	<b>2</b>
<i>I.1</i> Consommation globale.....	2
<i>I.2</i> Consommation des piscines .....	3
<i>I.3</i> Données économiques .....	6
<i>I.4</i> Un tourisme social, solidaire et engagé .....	8
<i>II. LES ECONOMIES D'EAU DANS L'HPA</i> .....	<b>9</b>
<i>III. PLAN DE GESTION DE LA CRISE SECHERESSE</i> .....	<b>11</b>
<i>III.1</i> Phase 1 – Mesures engagées depuis le 27 février .....	12
<i>III.2</i> Phase 2 - Nouvelles mesures engagées par la profession.....	13
<i>III.3</i> Phase 3 – Niveau crise.....	15
<i>III.4</i> Phase 4 – Rupture d'AEP.....	16

# TABLE

## des illustrations

# LISTE

## des tableaux

↵	Tableau 1 : Répartition des volumes prélevés par les établissements de la FHPA-PO concernés par le territoire de la plaine du Roussillon .....	2
↵	Tableau 2 : Répartition en volume des usages de l'eau dans les campings.....	4
↵	Tableau 3 : Liste des points de prélèvements identifiés par le SDIS .....	4
↵	Tableau 4 : Chiffres clés de l'hôtellerie de plein air des PO comparée à d'autres échelles territoriales – source CO-HPA – INSEE 2021, nuitée 2019 .....	6
↵	Tableau 5 : Capacité d'accueil (selon les données de l'ADT 2022 sur 2021).....	6
↵	Tableau 6 : Alerte renforcée – Actions engagées .....	12
↵	Tableau 7 : Alerte renforcée niveau 2 – Nouvelles actions.....	13
↵	Tableau 8 : Situation de crise – Nouvelles actions.....	15
↵	Tableau 9 : Situation de crise – Nouvelles actions.....	16

# AVANT - PROPOS

Le département des P.O., comme d'autres départements de France Métropolitaine fait l'objet, en ce début d'année 2023, d'une situation de sécheresse majeure. Par conséquent, l'autorité environnementale intervient de façon préventive pour limiter les prélèvements sur la ressource en eau en imposant des restrictions sur l'usage de la ressource en eau pour des besoins autres qu'alimentaires et sanitaires.

La préfecture a donc demandé aux différents représentants de filière ou d'institutions de proposer des actions fortes pour réduire leurs consommations d'eau.

L'objet de cette note est le suivant :

- 1. Dresser le bilan des consommations d'eau des campings du département**
- 2. Rappeler les actions déjà entreprises pour réaliser des économies d'eau au sein de la profession**
- 3. Proposer un plan de gestion de la crise exceptionnel pour cette saison 2023**
- 4. Proposer de nouvelles actions structurelles après la crise**

# I. CONSOMMATIONS D'EAU ET DONNEES ECONOMIQUES DE LA FHPA

## I.1 CONSOMMATION GLOBALE

Les campings représentent une consommation de 1,7 millions de m<sup>3</sup> soit environ 2% des prélèvements d'eau effectués dans les nappes de la plaine du Roussillon, prélèvements estimés à 80 millions de m<sup>3</sup>.

Cette consommation est de moins de 1 % si l'on tient compte des prélèvements effectués dans les eaux superficielles. Cf. répartition des prélèvements :

### Le SYNDICAT MIXTE DES NAPPES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

#### Un territoire

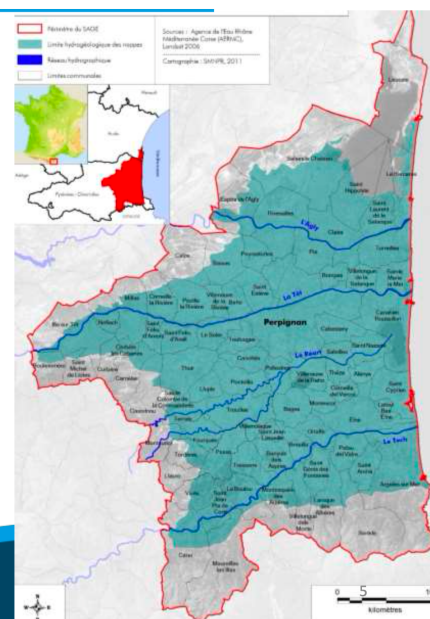
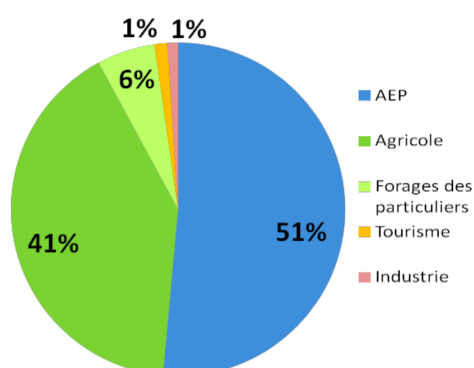
= les nappes Plio-Quaternaire de la Plaine du Roussillon

900 km<sup>2</sup>

90 communes

430 000 habitants

80M m<sup>3</sup> prélevés



GT Gestion Etiage « Eaux souterraines »

Ces données sont issues du SMNPR (Syndicat Mixte des Nappes de la Plaine du Roussillon).

Tableau 1 : Répartition des volumes prélevés par les établissements de la FHPA-PO concernés par le territoire de la plaine du Roussillon

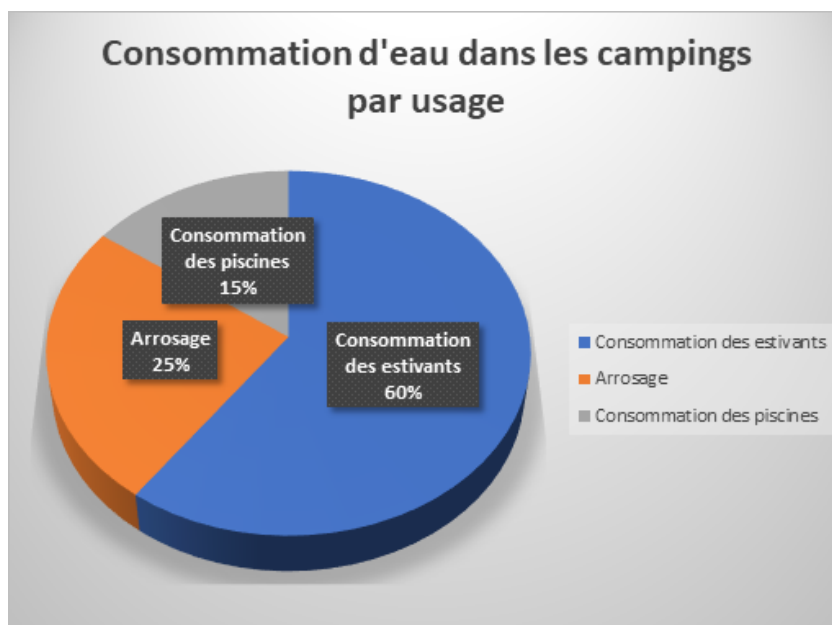
	BCN	BCS	TOTAL	BCN %	BCS %	Total%
TOTAL conso AEP	324 703	848 090	1 172 793	71,1	67,3	68,3
TOTAL Volume prélevés (forage)	132 051	412 270	544 321	28,9	32,7	31,7
TOTAL Volumes rationalisés (forage)	105 503	290 503	396 006	23,1%	23,0%	23,1%

<b>ECONOMIE réalisées à partir de 2023</b>	26 548	121 767	148 315	5,8%	9,7%	8,6%
<b>TOTAL AEP + forage</b>	<b>456 754</b>	<b>1 260 360</b>	<b>1 717 114</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 1.2 CONSOMMATION DES PISCINES

Le fonctionnement des piscines lors d'une année normale représente en moyenne 15% des consommations d'un camping, soit 255 000 m<sup>3</sup>. **Il s'agit donc de 0,3% des prélèvements d'eau souterrains.** Ce chiffre inclut le premier remplissage.

↳ Figure 1 : Répartition de la consommation d'eau par usage dans les campings



Le sujet du remplissage et de l'exploitation des piscines a été évoqué. Une étude pilote a été réalisée entre 2019 et 2021 afin de comprendre les consommations par usage, trouver des pistes de rationalisation et d'économie. La typologie de l'échantillon correspond à de grandes structures (moyenne 357 emplacements) avec de bons niveaux d'équipements (locatifs, piscine, sanitaires...) alors que la moyenne départementale de capacité est de 177 emplacements. Sur le sujet des piscines : 29,3% des campings du département n'ont pas de piscine (Etude Officiel des Terrains mars 2023).

↳ Taux d'équipement en piscine des 15 principaux départements de l'HPA – source Officiel des Terrains mars 2023

## Taux d'équipement en piscine dans les principaux départements de l'HPA

DEPARTEMENTS	Nombre de campings	Nombre de campings avec piscine	Taux d'équipement en piscine
01-VENDÉE	338	252	74,6%
02-CHARENTE-MARITIME	287	186	64,8%
03-ARDÈCHE	258	170	65,9%
04-FINISTÈRE	240	103	42,9%
05-MORBIHAN	233	108	46,4%
06-VAR	227	150	66,1%
07-HÉRAULT	225	156	69,3%
08-DORDOGNE	224	182	81,3%
09-PAS-DE-CALAIS	195	49	23,9%
10-PYRÉNÉES-ORIENTALES	191	135	70,7%
11-LANDES	149	102	70,3%
12-CÔTES-D'ARMOR	146	48	32,9%
13-GIRONDE	145	92	63,4%
14-GARD	138	94	68,1%
15-AVEYRON	133	65	48,9%
Rappel total France	7 525	3 797	50,5%

Lors de l'étude pilote, il a été constaté 3 usages principaux pour l'eau : la **consommation des estivants** (55%), l'**arrosage** (27%) et le fonctionnement de la **piscine** (18%). Néanmoins, cela ne prend pas en compte le fait que presque 30% des campings du département ne sont pas équipés de piscine. Ces campings ont en général moins d'espaces verts arrosés. C'est pourquoi nous utilisons les chiffres suivants dans la suite de l'étude :

↳ Tableau 2 : Répartition en volume des usages de l'eau dans les campings

Usages	Volume consommé	Répartition
<b>Consommation des estivants</b>	<b>1 020 000 m<sup>3</sup></b>	<b>60%</b>
<b>Arrosage</b>	<b>425 000 m<sup>3</sup></b>	<b>25%</b>
<b>Fonctionnement des piscines (dont premier remplissage)</b>	<b>255 000 m<sup>3</sup></b>	<b>15%</b>
<b>Total</b>	<b>1 700 000 m<sup>3</sup></b>	<b>100 %</b>

A ce jour, les piscines des campings sont déjà remplies. Les campings ont été informés du fait que la vidange annuelle n'était cette année plus obligatoire, et déconseillée.

**Les piscines sont des réserves d'eau utiles en cas d'incendie.** Ci-dessous un tableau non exhaustif des piscines recensées par le SDIS comme des points de prélèvement d'eau.

↳ Tableau 3 : Liste des points de prélèvements identifiés par le SDIS

Commune	Camping	Piscine ou point d'eau
Argeles	Le Flamenco	Piscine
Argeles	Pinède enchantée	Piscine en plus PI

<b>Canet</b>	Mar Estang	Piscine en complément
<b>Canet</b>	Les Fontaines	Piscine en complément
<b>Escaro</b>	P'tit Bonheur	Piscine
<b>Espira-de-Conflent</b>	Le Canigou	Baignade artificielle
<b>Fontpédrouse</b>	Camping de Fontpédrouse	Point d'eau naturel
<b>La Llagonne</b>	Petit Canada	Point d'eau en complément
<b>Le Boulou</b>	Mas Llinas	Piscine en complément
<b>Le Boulou</b>	Les Oliviers	Piscine
<b>Le Boulou</b>	Olivette	Point d'eau naturel
<b>Maureillas</b>	Les Pins Le Congo	Point d'eau naturel
<b>Maureillas</b>	Clapère	Piscine en complément
<b>Maureillas</b>	Le Maureillas	Piscine
<b>Maury</b>	Le Maurynate	Piscine
<b>Montbolo</b>	La Balma	Plan d'eau
<b>Sainte-Marie</b>	Le Sainte Marie	Piscine en complément
<b>Salses</b>	Bois des Pins	2 Piscines en complément
<b>Sournia</b>	La Source	Piscine
<b>Vernet</b>	Del Bosc	Réserve d'eau naturelle

### 1.3 DONNEES ECONOMIQUES

Le tourisme est la première activité économique et le premier employeur du département des Pyrénées Orientales : **1,5 milliard d'€ de consommation touristique selon l'ADT.**

↳ Tableau 4 : Chiffres clés de l'hôtellerie de plein air des PO comparée à d'autres échelles territoriales – source CO-HPA – INSEE 2021, nuitée 2019

PYRÉNÉES-ORIENTALES	LANGUEDOC-ROUSSILLON	OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée	FRANCE
<b>7 millions de nuitées*</b> dont 20,1 % par une clientèle étrangère	21,9 millions de nuitées* dont 27,4 % par une clientèle étrangère	26,6 millions de nuitées* dont 27,6 % par une clientèle étrangère <b>2<sup>e</sup> rang</b> des régions	128,6 millions de nuitées* dont 31,2 % par une clientèle étrangère
<b>188 établissements</b>	744 établissements	1 387 établissements <b>1<sup>e</sup> rang</b> des régions 17 % du total national	<b>8 239 établissements</b>
<b>35 699 emplacements</b> dont 61 % en 4 et 5*	118 639 emplacements	160 701 emplacements dont 47 % en 4 et 5* <b>2<sup>e</sup> rang</b> des régions	<b>899 266 emplacements</b> dont 38,3 % en 4 et 5*

Dans les P.O., l'HPA c'est 185 millions de chiffre d'affaires et des milliers d'emplois directs et indirects. 42,7 millions d'euros d'investissements.

La capacité d'accueil est évaluée en nombre de lits, telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

↳ Tableau 5 : Capacité d'accueil (selon les données de l'ADT 2022 sur 2021)

Catégorie	Nombre de lits
<b>Hébergements non-marchands</b>	475 638
<b>Hôtellerie de plein air</b>	115 554
<b>Hébergements collectifs</b>	20 594
<b>Hôtellerie</b>	12 028
<b>Locations de vacances (labelisée ou classée)</b>	16 786
<b>Chambres d'hôtes</b>	434
<b>TOTAL</b>	<b>641 034</b>



Figure 2 : Répartition de la capacité d'accueil touristique dans le département des P.O.

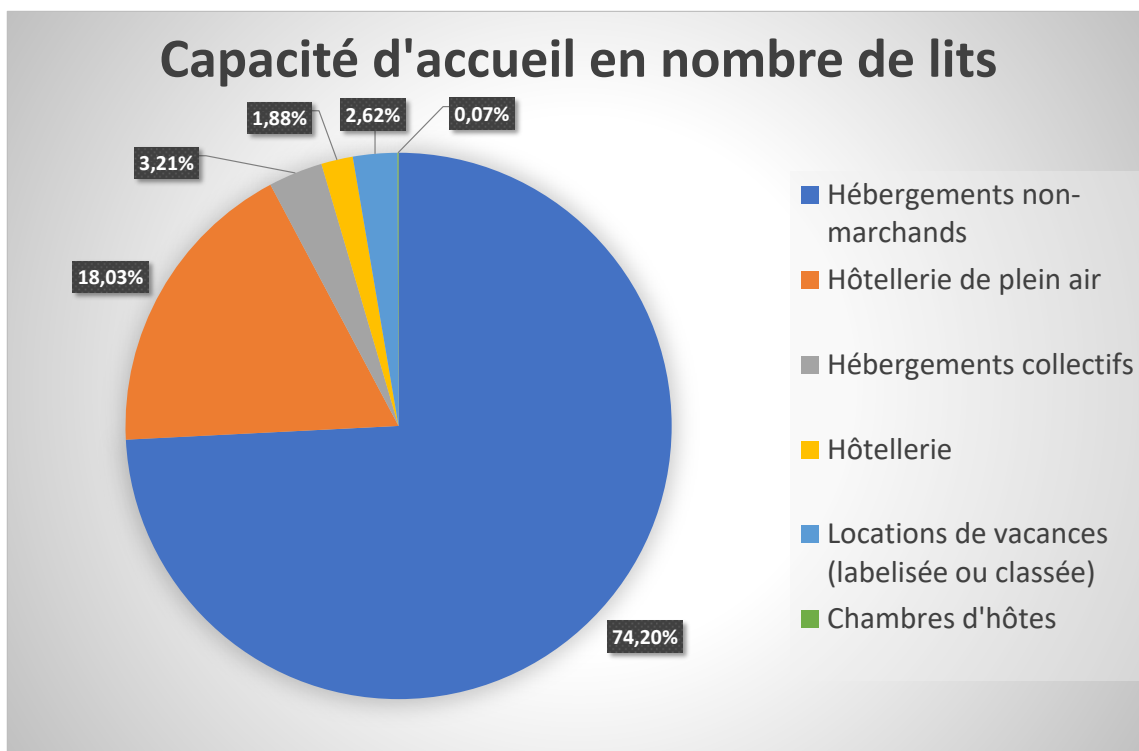
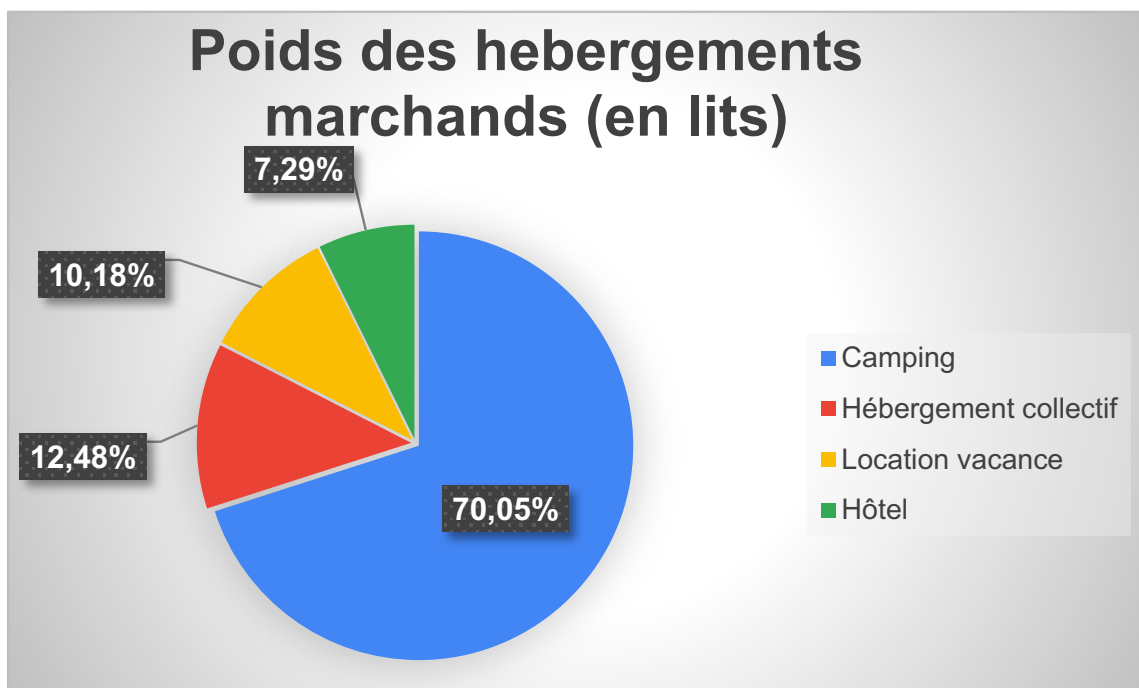


Figure 3 : Répartition de la capacité d'accueil touristique dans le département des P.O.



L'activité liée aux campings pèse donc à hauteur de 70 % de la totalité des hébergements marchands.

## I.4 UN TOURISME SOCIAL, SOLIDAIRE ET ENGAGÉ

**L'Hôtellerie de plein air c'est le mode de vacances préféré des français. C'est le tourisme social et solidaire. Un français sur 2 part en vacances en camping.**

Nicolas DAYOT, président de la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA) a signé mercredi 3 novembre 2021 à 10h00 un partenariat national avec la Fondation « Je pars, tu pars, il part », en présence de son président Germain LELARGE. Cette organisation, qui lutte contre l'exclusion, permet chaque année le départ en vacances de centaines de familles modestes. La FNHPA désire, par ce partenariat, apporter sa pierre à l'édifice en mobilisant la générosité de campings souhaitant offrir des séjours.



La FNHPA était présente aux vœux de Bruno Le Maire Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, jeudi 5 janvier 2023 à Bercy.

Plusieurs piliers ont été évoqués par le Ministre : inflation, industrie verte, importance de la souveraineté économique.

La FNHPA rappelle, en ce début d'année 2023, que :

- S'agissant de l'inflation : le camping est le mode de vacances préféré des Français, notamment pour son rapport qualité-prix, apprécié en période de hausses des coûts. Par ailleurs, le maillage territorial qu'offrent les 8000 campings français permet de limiter les frais de carburant, en voyageant dans des régions de proximité. L'offre de campings est diverse et plaît aux clientèles populaires y compris les plus modestes.
- S'agissant de l'industrie verte : l'hôtellerie de plein air développe depuis des décennies des actions vertueuses et est le cadre d'une prise de conscience environnementale au cœur de la nature. Tri des déchets, économies d'eau, solaire thermique et photovoltaïque (réduction de la dépendance énergétique, notamment en ruralité), insertion paysagère équilibrée, respect des essences et accueil des oiseaux, sont autant d'actions déjà développées depuis des années. Un Plan camping durable 2030 élaboré par la FNHPA vient parachever cette dynamique avec des objectifs précis.
- S'agissant de la souveraineté économique : l'offre HPA française permet de passer des vacances en France, d'alimenter les territoires ruraux y compris les petits bourgs grâce aux dépenses des 23 millions de campeurs annuels (dont 1/3 sont des étrangers) ce qui apporte une bouffée d'oxygène salubre pour la balance des paiements de la France.

## // LES ECONOMIES D'EAU DANS L'HPA

**Une profession engagée depuis de nombreuses années dans la préservation de la ressource en eau.**

Nous sommes membres des CLE des bassins versants et membre du SMNPR. Nous avons depuis 2018 porté avec la DDTM une action de recensement des forages.

Dans le cadre de son engagement dans la gestion concertée de la ressource souterraine en lien avec l'outil PGRE, la FHPA L-R, en coopération avec le SMNPR, a choisi de porter une action pilote « état des lieux des campings ». Un groupe pilote d'une dizaine de campings volontaires, représentatifs des infrastructures de l'hôtellerie de plein-air des unités de gestion Bordure côtière Nord et Bordure côtière Sud se sont engagés dans sa réalisation.

Cette opération a deux objectifs :

- Réduire la pression de prélèvement sur la nappe Pliocène,
- Définir des ratios de consommation rationalisés, par usage, des campings.

Les conclusions de cette étude démontrent que les campings ont déjà mis en place un certain nombre de mesures :

- **Sensibilisation**

La lutte contre le gaspillage de l'eau passe par la sensibilisation des clients à l'économie de la ressource.

La sensibilisation des clients se réalise avec des campagnes pédagogiques sur les économies d'eau au quotidien (fermeture de robinets, lessives, etc.). Cette sensibilisation est réalisée dès l'arrivée des estivants et se poursuit par la mise en place d'affichage sur chaque site de consommation d'eau.

- **Relevé des compteurs et recherche active de fuite**

Les techniciens de camping font des relevés réguliers de leurs compteurs de distribution d'eau (général et sous compteurs), notamment en basse saison, afin de s'assurer du bon état de leur réseau interne. En effet, la structure des réseaux interne de distribution d'eaux d'un camping est similaire à celle des communes rurales. Selon la taille du camping, des dispositifs de suivi permanents et télégérés sont mis en place avec des alertes de surconsommations, permettant d'agir rapidement, dès l'apparition d'une fuite.

La FHPA-LR incite ses membres à se doter de ce type de matériel en partageant leur retour d'expérience.

- **Optimisation des volumes de lavage de piscine**

Le renouvellement des eaux issues des bassins est une obligation imposée par l'ARS afin de limiter la formation de Chloramine (sous-produit dérivé du chlore nocive). De ce fait, l'exploitant est obligé de procéder au renouvellement d'une partie du volume d'eau. Les volumes sont comptabilisés et reportés dans un carnet sanitaire, à la disposition des services de l'état.

Un contrôle journalier du taux de Chloramine permet d'optimiser les volumes renouvelés afin d'éviter le gaspillage.

- **Plantations spécifiques**

Conscient depuis des années de la problématique de déficit hydrique, les campings du Littoral ont progressivement remplacé les essences végétales gourmande en eau par des essences typique du pourtour méditerranéen, nécessitant pas ou peu d'eau pour se développer.

De nombreux échanges au sein de la FHPA sont réalisés afin de partager leur expérience (besoin en eau, contrainte d'entretien, durée d'implantation, avantage esthétique, etc...)

- **Etude de Rationalisation**

L'étude avec les campings pilotes a permis, avec l'aval du Syndicat des Nappes de la plaine du Roussillon, d'établir des ratios de consommation qui vont permettre de fixer des objectifs de consommations pertinents pour chaque établissement.

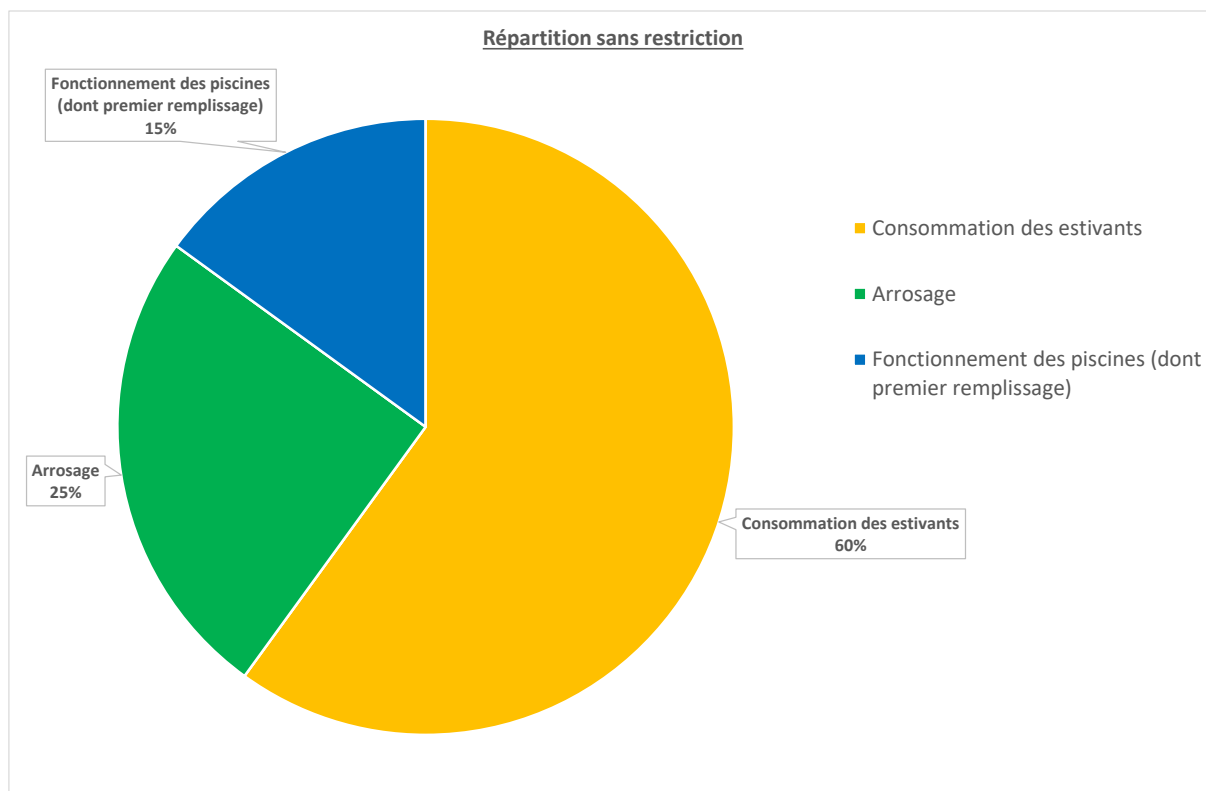
**La FHPA-LR est consciente depuis plusieurs années de la nécessité de réduire ses usages de l'eau tout en respectant les réglementations sanitaires. De ce fait, elle a pris les devants en adaptant ses habitudes comme la modification des types d'espaces verts, la mise en place de compteurs sectoriel et d'appareils hydro économe.**

**Dans le cadre de son engagement dans la gestion concertée de la ressource souterraine en lien avec l'outil PGRE, la FHPA-LR a piloté une étude qui a permis d'aboutir à des ratios par usage. Cette étude permettra d'identifier les usages rationnels et de déclencher une sensibilisation sur les bonnes pratiques.**

### III. PLAN DE GESTION DE LA CRISE SECHERESSE

Face à la sécheresse exceptionnelle qui touche notre département en 2023, nous vous présentons le plan de gestion de crise et de continuation de notre activité, en fonction des seuils d'alerte de la préfecture. Ces mesures s'accompagnent du chiffrage des économies réalisées.

Figure 4 : Répartition sans restriction



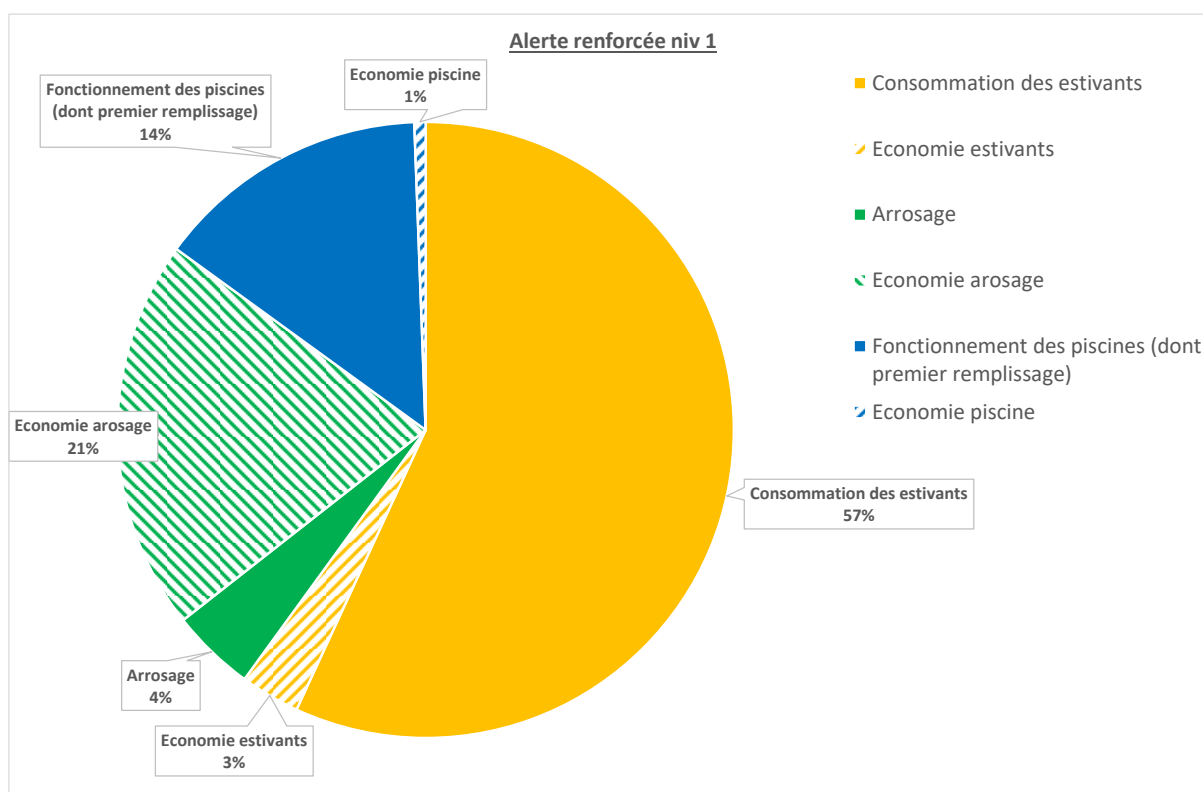
### III.1 PHASE 1 – MESURES ENGAGEES DEPUIS LE 27 FEVRIER

Les économies d'eau réalisées dans ce premier niveau de restriction est présenté dans le tableau ci-après.

↳ Tableau 6 : Alerte renforcée – Actions engagées

Mesures	Économie réalisée saison 2023 En m3
Arrêt complet de l'arrosage	350 000
Arrêt du nettoyage des voiries, cheminements piétons et espaces communs à l'eau	15 000
Campagne de recherche de fuite et travaux de réparation	30 000
Suppression de la vidange annuelle des bassins	15 000
<b>TOTAL phase 1</b>	<b>410 000</b>
<b>CUMUL</b>	<b>410 000</b>

↳ Figure 5 : Alerte renforcée – Actions engagées – Gain obtenu



**Soit une réduction des consommations de 24% sur la saison.**

## III.2 PHASE 2 - NOUVELLES MESURES ENGAGEES PAR LA PROFESSION

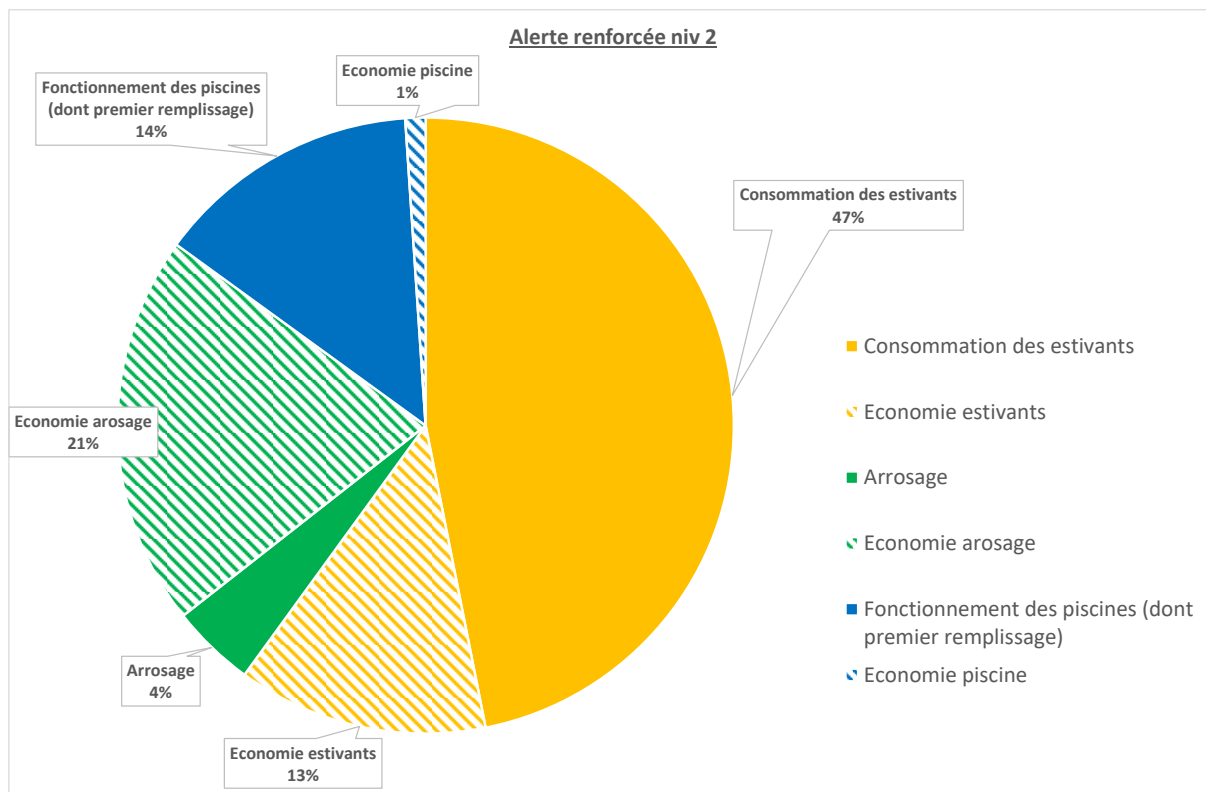
Les économies d'eau réalisées dans ce second niveau de restriction est présenté dans le tableau ci-après.

↳ Tableau 7 : Alerte renforcée niveau 2 – Nouvelles actions

Mesures	Économie réalisée saison 2023 En m3
<b>Grande campagne de sensibilisation des estivants pour réduire les consommations d'eau de 10%, financement FHPA</b>	
- <i>Communication avant séjour</i>	
- <i>Communication pendant le séjour (affichages, animations)</i>	
Kit de communication mailing et papier pris en charge par la fédération	102 000
Kit de communication informatique envoyé à chaque camping pour une déclinaison individuelle	
<b>Plan de formation du personnel</b>	Dans les 10% d'économies clients
<b>Réduction des renouvellements d'eau dans les bassins au strict minimum sanitaire</b>	50 000
Mise à disposition de l'eau de lavage des filtres aux agriculteurs Opération 1 goutte d'eau sert 2 fois	
<b>Demande de mise en place d'un compteur connecté (à la collectivité)</b>	
Réduire le niveau de pression dans les hébergements et les lieux communs	10 000
Arrêt du nettoyage des plages de piscine à l'eau, procédure de nettoyage à sec	8 000
Bâchage des piscines aux heures de fermeture	
<b>Mise en place d'un plan d'action individualisé par établissement*</b>	
<b>Mise en place d'un suivi mensuel des consommations</b>	
<b>TOTAL phase 2</b>	<b>170 000</b>
<b>CUMUL</b>	<b>580 000</b>

\* Le plan d'action individualisé doit être rédigé par chaque camping. Le but est d'appliquer toutes les mesures du plan d'action global proposé par la fédération, et d'ajouter toutes les mesures pertinentes et réalisables dans son établissement. De nombreux campings nous ont déjà communiqué la réalisation d'actions efficaces sur les économies d'eau : récupération des eaux de lavage de filtre pour les chasses d'eau, fermetures de blocs sanitaires d'agrément...

Figure 6 : Alerte renforcée niveau 2 – Gain obtenu



**Soit une réduction des consommations de 34% sur la saison.**



### III.3 PHASE 3 – NIVEAU CRISE

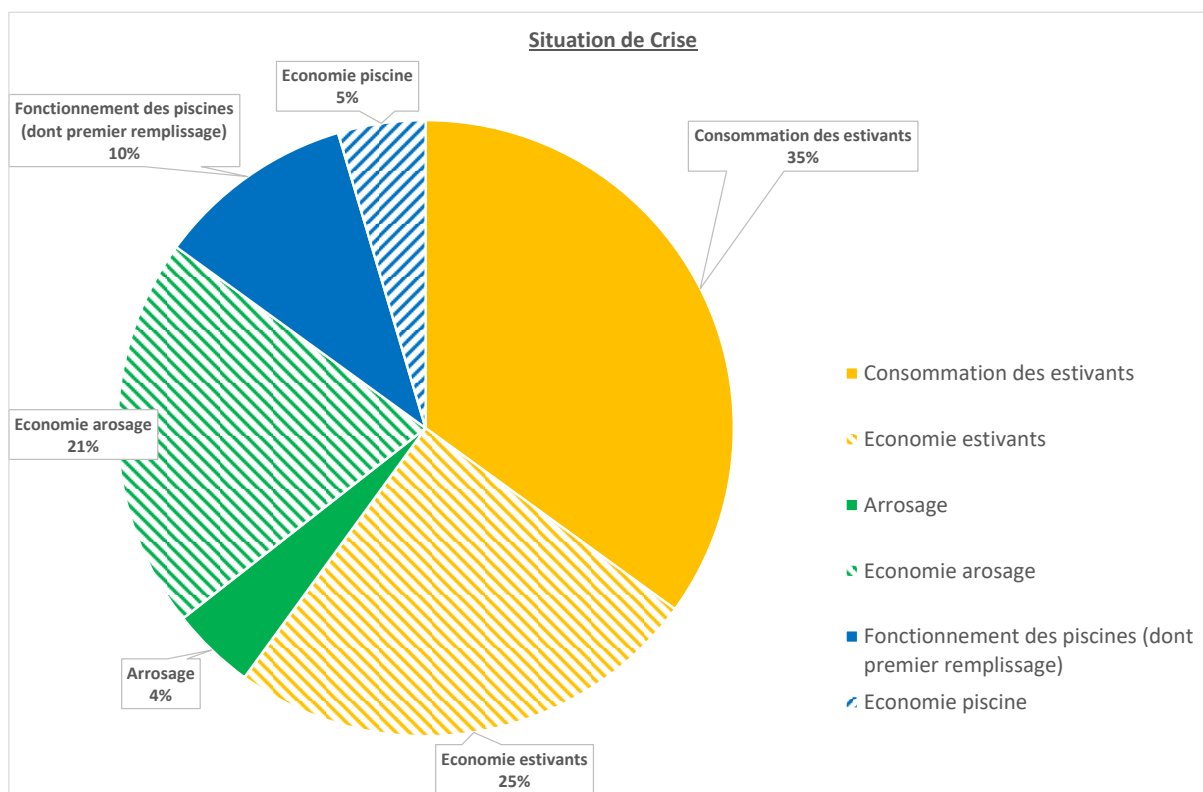
Les économies d'eau réalisées dans ce dernier niveau de restriction est présenté dans le tableau ci-après.

↳ Tableau 8 : Situation de crise – Nouvelles actions

Mesures	Économie réalisée saison 2023 En m3
Réduction des horaires d'ouverture des bassins	10 000
Fermeture de la moitié des douches piscines	5 000
Réduction des temporisations des douches et lavabos au minimum	10 000
Réparation des fuites non visibles même en période estivale	10 000
<b>TOTAL phase 3</b>	<b>35 000</b>
<b>CUMUL</b>	<b>853 000</b>

\*Des autorisations supplémentaires devront être obtenues auprès de l'ARS et la DDTM

↳ Figure 7 : Situation de crise– Gain obtenu



**Soit une réduction des consommations de 50% sur la saison.**

### III.4 PHASE 4 – RUPTURE D’AEP

Les économies d'eau réalisées dans ce dernier niveau de restriction est présenté dans le tableau ci-après.

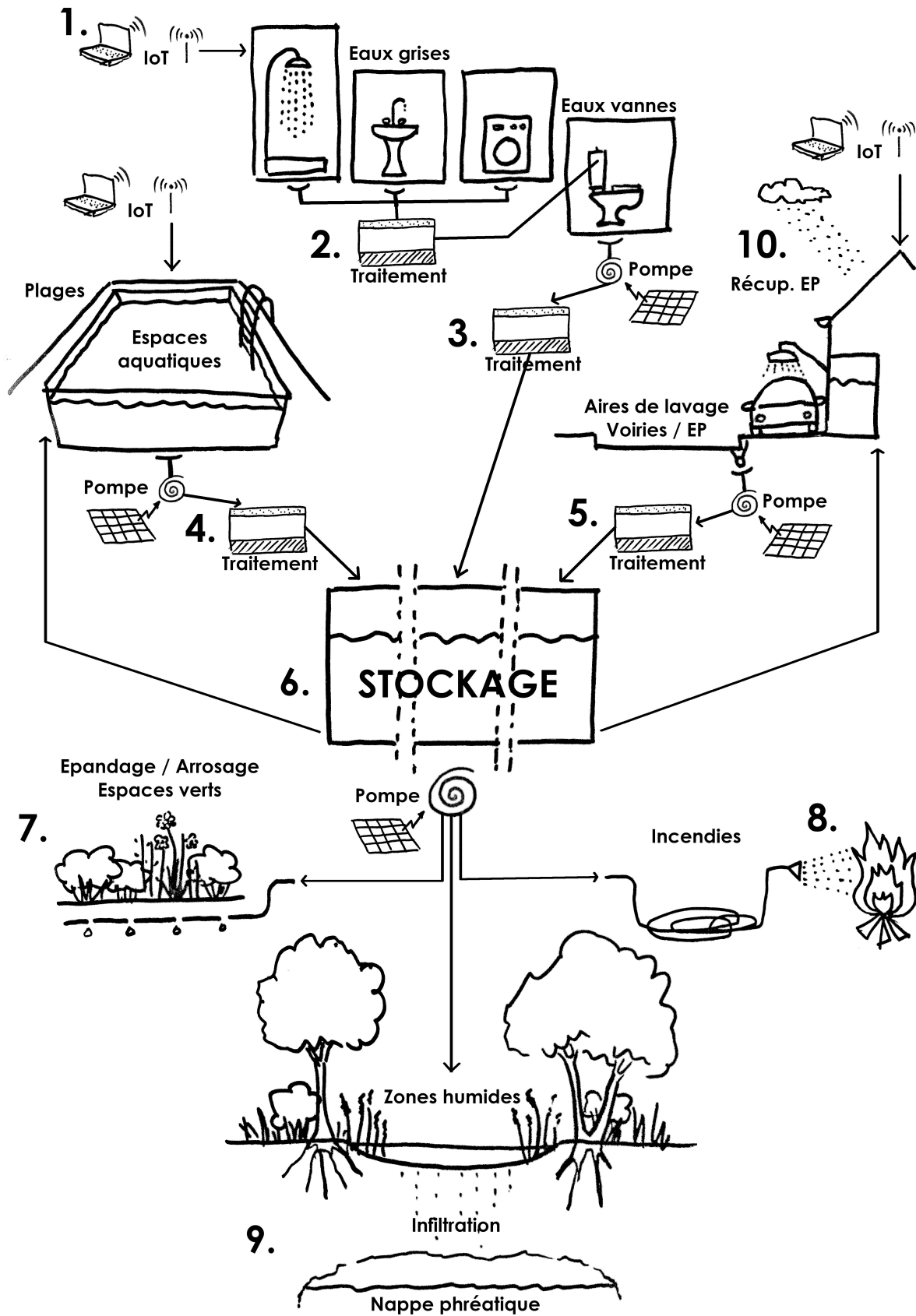
↳ Tableau 9 : Situation de crise – Nouvelles actions

Mesures	Économie réalisée saison 2023 En m3
Non remplissage des bassins	-
Distribution de bouteilles d'eau minérales	-
Gestion des annulations et remboursements clients	-

## IV. PROPOSER DE NOUVELLES ACTIONS STRUCTURELLES APRES LA CRISE

Le risque de pénurie d'eau potable sur nos territoires risque d'augmenter en fréquence et en intensité. C'est pourquoi nous devons adapter notre fonctionnement rapidement, et revoir le cycle de l'eau à l'intérieur de nos établissements. Notre objectif est de faire mieux sans dégrader les prestations proposées à nos clients (piscine, bloc sanitaire...).

Un schéma général de gestion vertueuse de la ressource en eau été élaboré :



Dans ce cadre, nous sommes en train de répondre à l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) « Eau et climat : agir plus vite, plus fort sur les territoires », proposé par l'Agence de l'Eau des deux bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

L'objectif est de réaliser un audit des économies d'eau réalisables par les campings et d'accompagner ces derniers avec la mise en place de dispositif technique. Une partie de ces travaux pourrait faire l'objet de subventions par l'agence de l'eau.

La première étape est de créer un cahier des charges commun pour cadrer toutes les études qui seront menées par la suite.

La seconde étape sera la réalisation des « études » d'économie d'eau ou de réutilisation d'eau (bassin, pluie, eaux grises etc ...)

Enfin la troisième étape sera l'accompagnement des campings à la mise en place de dispositif concret visant à réduire la consommation en eau.

Ci-dessous un détail des systèmes pouvant être installés dans les campings :

- système IoT, réseau d'objets et de terminaux connectés équipés de capteurs (légende 1)
- système de recyclage des eaux grises (légende 2)
- système de recyclage des eaux vannes (légende 3)
- système de recyclage des eaux de piscine (légende 4)
- système de recyclage des eaux de voiries (légende 5)
- système de stockage des eaux pour réemploi (légende 6)
- système d'épandage et/ou arrosage des espaces verts (légende 7)
- système de réserve pour incendie (légende 8)
- système d'infiltration dans le milieu (légende 9)
- système de récupération des eaux pluviales et eaux de condensation (légende 10)